

le gouvernement ne fait pas de chemins à travers les districts inhabités ?—C'est certainement là une des difficultés.

De quelle manière désire-t-on qu'on lève les fonds pour faire ces chemins ?—Il y a différentes manières de lever un fonds, qui, j'ose le dire, les satisferaient. Si on imposait une petite taxe sur toutes les terres qui ont été octroyées, soit qu'elles appartiennent maintenant à des abseus ou à d'autres, (ce que je crois être le cas dans le Haut-Canada), pour l'appliquer à l'amélioration des chemins, je crois que cela satisferait.

L'a-t-on jamais proposé dans la chambre d'assemblée ?—Je ne crois pas; cependant je n'en sais rien.

Peusez-vous qu'il y aurait quelque partie qui y mit objection ?—J'ose dire que oui.

Les personnes qui possèdent les parties du pays qui ne sont pas établies à présent, ne seraient-elles pas les principaux opposans ?—Quelques-uns d'entre eux seraient très probablement au nombre des opposans, mais je ne puis dire que tous y seraient. Parlant pour moi même, qui n'y suis pas résident et qui y ait des terres, je me réjouirais certainement qu'on imposât pour des chemins toutes les terres que j'ai, pourvu seulement qu'on imposât pareillement toutes les autres terres.

Cette mesure n'aurait-elle pas un meilleur effet que la loi de confiscation qui a été passée dans le parlement impérial ?—Je ne vois pas qu'une des lois dût empêcher l'opération de l'autre; je pense qu'elle pourroit exister toutes deux en même tems avec avantage, si elle était sur des principes convenables et efficaces.

Une telle loi ne serait-elle pas plus efficace pour l'amélioration du pays ?—Je pense qu'elle serait plus efficace pour l'amélioration du pays, si elle était exécutée universellement et impartiellement, et comme propriétaire non-résident, je serais content d'une taxe pour cet objet.

Vous-avez dit qu'il serait à désirer de lever une taxe générale pour faire des chemins de communication; ne croyez vous pas qu'il serait beaucoup à désirer que les terres réservées à la couronne, et les réserves appartenant au clergé, fussent sujettes à la même nécessité de contribuer au chemins dans leur voisinage immédiat ?—Tout cela serait sans doute très avantageux au public; c'est autre chose si ce serait convenable envers la couronne.

N'a-t-on pas imposé dans le Haut-Canada une petite taxe foncière sur les terres et les propriétés particulière non défrichées ?—Je crois qu'on l'a fait.

Pouvez-vous dire quel a été le résultat de cette taxe ?—Je ne puis; Je crois qu'elle n'a pas été longtems en opération; mais je n'ai aucun doute que si on l'eût imposée sur des principes convenables, de manière à la faire exécuter pleinement et honnêtement, le résultat aurait été très avantageux, parce qu'il est prouvé qu'il l'a été dans tout le reste de l'Amérique du Nord.

Par rapport au Haut-Canada, les réserves du clergé et de la couronne, autant que vous le savez, ont-elles empêché considérablement l'établissement de grandes lignes de communication ?—Je crois que ces réserves ont considérablement empêché les lignes de communication, et c'est inévitable.

Les pétitionnaires demandent qu'on établisse des cours de juridiction dans les townships pour l'administration de la justice, en conformité aux lois d'Angleterre; ceci ne renferme-t-il pas l'établissement des juges et tout le système anglais de judicature ?—Je suppose que c'est leur intention.

Dans le cas où une guerre s'allumerait entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et qu'on fit une attaque sur le Canada, ne pense-t-on pas généralement que la ligne du Richelieu est celle par où l'entrée du Canada est la plus accessible, et celle qu'il est le plus à désirer de fortifier et de mettre à l'abri ?—Je crois qu'on l'a toujours pensé ainsi; on y a fait des fortifications. Du tems des français on y fit des fortifications, et on a toujours continué à en faire sur cette rivière depuis l'acquisition du Canada par les anglais.

Ne serait-il pas à désirer, dans le bût de la défense du Canada, que les townships fussent peuplés et renforcés le plus que possible ?—Je considère que la sûreté d'un pays repose sur les bras et l'affection de ses habitans; et je conçois qu'en remplissant le pays d'une population loyale, on a des moyens de défense infiniment meilleurs, que tout l'argent qu'on y pourrait dépenser en fortification.

La ligne de la rivière Richelieu n'est-elle pas principalement occupée à présent par des seigneuries ?—Oui.

Samuel Gale,
écuyer.

13 mai 1828.